

Article 21 du Règlement

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'INTERPRÉTATION DE LA NÉGLIGENCE PROFESSIONNELLE DE LA PART DES MÉDECINS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour signaler à la Chambre une affaire urgente qui intéresse un grand nombre d'anciens combattants au Canada. Un de mes électeurs a du mal à obtenir une interprétation du paragraphe 12(2) de la Loi sur les pensions pour ce qui est de la possibilité de négligence professionnelle de la part des médecins des Forces armées canadiennes.

Mon commettant compte 30 années de service dans l'armée canadienne et a quitté le service en 1976 pour des raisons de santé. Il a depuis appris d'autorités médicales qu'il est bien possible qu'on n'ait pas diagnostiqué et traité correctement son problème de santé. L'avocat des pensions l'a prévenu en janvier 1984 qu'on avait reçu tous les documents nécessaires pour étudier son recours en appel.

J'ai appris de dirigeants de la Légion royale canadienne qu'il existait plus de 100 cas semblables dont l'étude était paralysée en attendant l'interprétation de cet article de la loi.

Je prie le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) de demander à ses collaborateurs d'accorder sur-le-champ priorité à cette affaire afin qu'on rende bientôt le jugement requis.

Les anciens combattants qui ont consacré de nombreuses années de leur vie au service de notre pays ont droit à un meilleur traitement que celui qu'ils recevaient du gouvernement libéral précédent.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, dans un article paru dans la revue *MacLean's* en juillet 1982, celui qui est maintenant directeur des communications pour le parti progressiste conservateur rapportait les propos suivants, tenus par le ministre de la Justice (M. Crosbie): «Si je vous disais ce que nous entendons faire nous, conservateurs, nous ne serions jamais élus».

Au début de cette semaine, le ministre des Finances (M. Wilson) imitait son collègue. Il a déclaré aux journalistes que les personnes dont le revenu est supérieur à la moyenne nationale ne devraient plus s'attendre à profiter de tous les avantages des programmes sociaux. Pourtant, le premier ministre (M. Mulroney) est venu contredire son ministre des Finances en niant que son gouvernement s'apprête à restreindre la portée de ces programmes. Il prétend encore qu'il s'agit là d'un «dépôt sacré».

Monsieur le Président, qui les Canadiens doivent-ils croire? Que manigancent donc les conservateurs?

La population commence à voir le gouvernement sous un jour nouveau. Le gouvernement lui avait promis travail et prospérité. Or, des milliers de travailleurs ont perdu leur emploi et tout espoir d'en trouver un nouveau. En outre, les conservateurs projettent de limiter le droit aux prestations d'assurance-chômage. Après avoir aggravé le chômage, ils s'en lavent les mains et suppriment l'un des rares moyens de subsistance qu'il restait à certains.

Les Canadiens veulent savoir, monsieur le Président, si la réduction des programmes sociaux fait partie des visées secrètes des conservateurs.

Le premier ministre est d'avis qu'un directeur de banque n'a pas droit aux mêmes avantages que les plus démunis de la société. Or, ce ne sont pas les directeurs de banque qui vont être victimes des mesures ignobles du gouvernement, mais bien la majorité des Canadiens, soit les bas salariés et ceux de la classe moyenne, car ce sont eux qui en subiront les plus lourdes conséquences.

* * *

• (1110)

[Français]

LES FINANCES

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, depuis le dépôt du rapport du vérificateur général du Canada le 11 décembre dernier, tous les Canadiens sont préoccupés et constatent avec quelle incurie le gouvernement libéral a administré les fonds publics. De plus, aucun député libéral ne s'est excusé auprès de la population.

Relevons quelques exemples de mauvaise gestion. Les avions de chasse CF-18 coûteront au moins 3.5 milliards de dollars de plus que prévu. La Société VIA Rail a omis de rembourser des fonds excédentaires de 74 millions de dollars. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a négligé de rendre compte de l'utilisation d'une subvention de 500 millions de dollars. Le ministère des Travaux publics, après avoir signé huit contrats importants de location-achat pour une somme de 1.9 milliard de dollars, n'a pas communiqué ces acquisitions au Parlement. Sept commissions des ports nationaux ont conservé des gains annuels de 79 millions de dollars sans l'autorisation du ministre. Les biens immobiliers du gouvernement n'ont pas été gérés en fonction de leur valeur. Les transactions bancaires du gouvernement étaient mal administrées et se sont traduites par des pertes d'au moins 95 millions de dollars par an au cours des cinq dernières années seulement.

Monsieur le Président, donc en l'absence d'excuses des libéraux, je veux assurer la population canadienne que les 211 députés progressistes conservateurs vont remettre de l'ordre dans les finances du gouvernement.

* * *

[Traduction]

L'ÉDUCATION

L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN—LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES FEMMES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, l'ancien gouvernement avait annoncé qu'il financerait cinq chaires de recherches sur les femmes dans des universités canadiennes. Nous apprenons que l'actuel gouvernement respecte ces engagements mais qu'il n'a pas encore attribué de chaires ni aux Prairies ni au Québec. L'Université de la Saskatchewan a proposé de créer une chaire régionale de recherche sur les femmes, plus spécialement les autochtones et les rurales. Le Conseil provincial des femmes de la Saskatchewan